



Vente d'un bien acheté 50/50

Par **pam64**, le **16/10/2009** à **22:25**

Bonjour,

Je suis en séparation avec mon ami avec qui je n'étais ni pacsé, ni marié, ni en concubinage. Nous avons acheté cette maison il y a un an et demi, à 50/50.

Suite à notre rupture, je souhaite vendre ce bien; mais elle s'y oppose.

Quel est mon recours? quelle démarche suivre??puis je la "forcer" à vendre; et si oui par quel moyen?

Je suis dans le flou le plus possible et je ne sais pas vers qui me diriger.

Je précise aussi que nous avons effectué des travaux dans cette maison à hauteur de 42 000 euros, 380000 euros à ma charge; le reste à la sienne. Mais les reglements de ces travaux se sont effectués via notre compte commun. Ai je donc un moyen de récupérer ce montant sur la vente de ce bien?

Merci d'avance pour vos réponses,

Pam